
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 27 février 2017 à 9 h
777, boul. Marcel-Laurin**

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement, absent
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement, absente
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA17 08 0119

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi, 27 février 2017 à 9 h 00, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen, absent
Michèle D. Biron, absente

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA17 08 0120

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 février 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 février 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0121

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174549003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des travaux horticoles en trois volets pour une période d'un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public pour des travaux horticoles en trois volets pour une période d'un an.

ADOPTÉ.

CA17 08 0122

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172431001 relatif à la signature du Quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal.

ATTENDU qu'il s'agit d'un compte à recevoir de 1 543 000 \$, correspondant à des dépenses d'expropriation pour le Technoparc Saint-Laurent (maintenant le Technoparc Montréal) engagées par l'ancienne Ville de Saint-Laurent, puis par l'arrondissement de Saint-Laurent, pour des expropriations réalisées de 1992 à 2001;

ATTENDU que ce compte à recevoir a toujours été constaté dans les états financiers des exercices subséquents à la dépense, tant de la Ville de Saint-Laurent que de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'au terme du Troisième amendement à la convention de prêt entre la Ville et Technoparc Montréal, cette dernière s'engageait à poursuivre ses discussions avec la Ville pour la reconnaissance et l'intégration du compte à recevoir;

ATTENDU la résolution du 8 septembre 2016 (CA16090807), par laquelle le Conseil d'administration de Technoparc autorisait la signature d'une lettre d'intention avec l'arrondissement prévoyant la reconnaissance de ladite dette de 1 543 000 \$;

ATTENDU la résolution CA15 08 0170 adoptée par le conseil d'arrondissement le 23 mars 2015 pour entreprendre les démarches auprès des instances compétentes de la Ville pour que soit modifiée la convention de prêt entre la Ville et Technoparc Montréal pour constater les modalités de remboursement de la dette à même le produit de la vente des terrains de Technoparc Montréal;

ATTENDU qu'il s'agit d'amender la convention de prêt conclue en faveur de Technoparc Montréal le 3 novembre 2003 (telle qu'amendée les 15 février 2007, 24 février 2011 et 9 décembre 2013) pour y constater qu'en sus de la dette totale, Technoparc se reconnaît endetté envers la Ville de Montréal de la somme de 1 543 000 \$, correspondant à des dépenses d'expropriation pour le Technoparc Saint-Laurent (maintenant le Technoparc Montréal) engagées par l'ancienne Ville de Saint-Laurent, puis par l'arrondissement de Saint-Laurent, pour des expropriations réalisées de 1992 à 2001;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la signature du Quatrième amendement à la convention de prêt intervenue avec Technoparc Montréal, le tout conditionnel à l'intervention des Services des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA17 08 0123

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231003 relatif au report de la séance ordinaire du 7 mars 2017.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance ordinaire du mois de mars 2017 devrait en principe se tenir le 7 mars 2017;

ATTENDU que Conseil d'arrondissement souhaite la reporter au 14 mars 2017;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter la séance ordinaire du 7 mars 2017 au 14 mars 2017.

ADOPTÉ.

CA17 08 0124

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1167452001 relatif à la modification de la composition du comité de sélection qui étudiera les offres de services, tel qu'il appert de la résolution numéro CA16 080612.

ATTENDU la résolution numéro CA16 080612 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 et autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De modifier la composition du comité de sélection qui étudiera les offres de services, tel qu'il appert de la résolution numéro CA16 080612, adoptée par le conseil d'arrondissement le 1^{er} novembre 2016.

ADOPTÉ.

CA17 08 0125

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement visant à délimiter la zone commerciale « Décarie ».

ADOPTÉ

CA17 08 0126

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950008 relatif à l'abolition et à la création d'un poste de contremaître à la Division parcs et espaces verts, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que le poste de contremaître voirie et parcs (no 51551) à la Division Parcs et espaces verts est devenu vacant;

ATTENDU que suite à une analyse et à la mise à jour des besoins de l'arrondissement, il convient de créer un poste de contremaître, parcs, transports et déneigement « arrondissement » (emploi 215570) à la Division Parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'il n'y a aucun impact financier car l'emploi créé est dans la même fourchette salariale des cadres que celui aboli.

Proposé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'abolir le poste contremaître voirie et parcs (no 51551);
- 2.- De créer un poste de contremaître parcs, transport et déneigement « arrondissement » (emploi 215570) à la Division Parcs et espaces verts de la Direction des travaux publics et de procéder à son comblement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0127

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée

ADOPTÉ

CA17 08 0128

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 9 h 26.

ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 mars 2017.
